

ARTICLE XV

Le présent Accord abroge et remplace l'Accord de Coopération Technique entre le Gouvernement de la République du Niger et le Gouvernement du Canada signé à Ottawa le 18 septembre 1969.

MONIQUE VEZINA

For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

MAHAMANE SANI BAKO

For the Government of the Republic of Niger
Pour le Gouvernement de la République du Niger